

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2018

Membres Présents : M.C. BAPTISTE, S. BONJEAN, C. CHEVALIER, A.DUBOIS, F. JOUANET, J.M. LAROCHE, G. LELAY, M. MUSSIER, D. PAQUERIAUD, J. PERICHON, M. SIMON, B. TRONCIN, D. VIZIER

Absents : GOUEFFON Martine (procuration à Florence JOUANET), MOUSSET Danièle (procuration à Bernard TRONCIN)

Secrétaire de séance : Arnaud DUBOIS

Ordre du jour :

✚ Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

A compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Le conseil municipal doit désigner un délégué à la protection des données.

Proposition : Didier PAQUERIAUD.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Retrait délibération acquisition terrain par Mme CHEVALEYRE et Mme DAGOURET-M. ENGOUANG :

Suite à la présence de réseaux électriques sur les parcelles que souhaitaient acheter Mme CHEVALEYRE et Mme DAGOURET-Monsieur. ENGOUANG, les superficies ont dues être modifiées sur conseil du notaire ce qui implique le retrait des deux délibérations prises en novembre 2017.

Guy Lelay maintient que les parcelles font partie du domaine public et sont donc inaliénables et ne prend pas part au vote. Pour preuve, il fait état de la délibération votée par le conseil municipal en date du 19 décembre 2017 concernant la rétrocession par la Seau des voiries et des espaces verts du lotissement centre bourg dans le domaine public. Michel Simon précise que seules les voiries font partie du domaine public de la commune et que les espaces verts font partie du domaine privé et peuvent donc être cédés.

Retrait délibération de Madame CHEVALEYRE

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Retrait délibération de Madame DAGOURET-Monsieur. ENGOUANG

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Demande acquisition terrain par Mme CHEVALEYRE et Mme DAGOURET-M. ENGOUANG :

Mme CHEVALEYRE, 11 Allée Albert Camus souhaite acquérir une parcelle de terrain appartenant à la commune (environ 39 m²) pour un montant de 1 000 €.

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

Mme DAGOURET et M. ENGOUANG, 9 Allée Albert Camus ont aussi le projet d'acquérir une parcelle de 99 m² pour un montant de 1 500 €.

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

✚ Déplacement candélabre allée Jacques Prévert

Suite à l'achat d'une parcelle de terrain par Madame Chevaleyre à la commune de Bessay, il est nécessaire de déplacer un candélabre pour qu'il ne reste pas sur sa propriété. Guy Lelay précise que c'est aussi une preuve de l'appartenance des espaces verts au domaine public.

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

✚ Modification durée temps de travail d'un adjoint administratif

Suite au départ de Marie-Thérèse Bonhomme du secrétariat, le comité technique ayant été saisi le 18 mai, il est proposé de modifier son poste à 80% par un poste à 50%.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Monsieur Lamouche Loïc remplissant les conditions et la commission administrative ayant été saisie pour la séance du 15 juin, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Création de 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Monsieur Bordes Serge et Madame Sacristan Brigitte remplissant les conditions et la commission administrative ayant été saisie pour la séance du 15 juin, il est proposé au Conseil Municipal de créer deux postes d'adjoints techniques principaux 2ème classe à temps complet

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Arnaud Dubois quitte la salle à 20h37(inondation de son sous-sol suite à l'orage).

✚ Instauration du RIFSEEP au 01 juillet 2018

Vu l'avis du comité technique en date du 02 mars 2018, il est proposé d'instaurer le RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire remplaçant l'IAT) au 01 juillet 2018.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Retrait de la délibération sur le projet d'implantation d'un parc éolien**

La Préfecture nous demande de retirer la délibération du 07 février 2018 concernant le projet d'installation d'un parc éolien sur la commune de Bessay. La commune de Bessay n'est pas habilitée à se prononcer, la compétence ayant été transférée à la communauté d'agglomération de Moulins

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Retrait de la délibération concernant l'avenant au bail du local commercial**

La Préfecture nous demande de retirer la délibération du 05 avril 2018 concernant l'avenant au bail commercial. Il ressort que le conseil municipal n'est pas compétent pour se prononcer, le Maire étant seul compétent pour autoriser les déplacements de débits de tabac ordinaires permanents à condition d'avoir recueilli l'avis du Directeur des Douanes et celui de la confédération nationale des buralistes.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Arnaud Dubois revient à 20h51.

✚ **Bail emphytéotique avec la société Photosol**

Pour donner suite au projet de panneaux photovoltaïques sur notre propriété communale du Comte, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique dans de nouvelles conditions financières qui restent à définir.

Guy Lelay trouve que la rédaction de l'ordre du jour est un peu ambiguë et il pensait que la délibération portait sur la signature du bail et non sur une autorisation de signer une nouvelle promesse de bail. Il regrette de ne pas avoir d'informations sur les conditions financières, la durée, la remise en état des terrains... Michel Simon lui répond que les conditions financières seront forcément moins intéressantes et que la promesse engage la commune. Jean Michel Laroche répond que Michel Simon est trop conciliant et que dans ses délégations, il doit avoir celle pour signer les contrats pour la commune et qu'il n'y aurait pas lieu de prendre une délibération.

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

✚ **Demande d'accord définitif subvention Conseil Départemental extension local pétanque**

Le Conseil départemental a émis un accord de principe sur le dossier de demande de subvention concernant l'extension du local pétanque (pour un montant de subvention de 24 000€). Il convient maintenant de solliciter l'accord définitif de la commission permanente.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande d'accord définitif subvention Conseil Départemental pour la réfection des chemins de Fougerolles, Mercy, les Privaux, les Pousserons et le Sorbier.**

Le Conseil départemental a émis un accord de principe sur le dossier de demande de subvention concernant la réfection des chemins de Fougerolles, Mercy, les Privaux, les Pousserons et le Sorbier (pour un montant de subvention de 19 807.68€). Il convient maintenant de solliciter l'accord définitif de la commission permanente.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande d'accord définitif subvention Conseil Départemental CCAB première tranche**

Le Conseil départemental a émis un accord de principe sur le dossier de demande de subvention concernant le CCAB première tranche (pour un montant de subvention de 31 403.70€). Il convient maintenant de solliciter l'accord définitif de la commission permanente.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Remise de pénalités : Marché MBM, lot menuiserie**

Suite aux difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution du marché relatif au lot menuiserie, le décompte des pénalités pour retard est le suivant :

{ Retard de délai d'exécution : 40 jours x 80€ = 3200€

{ Absence aux réunions de chantier : 10 x 100€ = 1000€ soit un total de 4200€

Compte-tenu des jurisprudences du Conseil d'Etat visant à minimiser le montant des pénalités pour les PME, il est proposé de ramener le montant à 2000€. Selon l'avis du conseil de légalité de la Préfecture interrogé sur ce point, bien que le Maire soit chargé par délibération du conseil Municipal de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, cette décision de renonciation partielle constituant un acte détachable du marché, il importe que l'assemblée délibérante se prononce. Je vous demande par voie de conséquence de bien vouloir acter cette réduction.

Les pénalités ont été acceptées par l'entreprise ce qui permettra de solder le marché pour toucher le solde des subventions.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

✚ **Décision Modificative**

Il convient de prendre une décision modificative de 2988 € pour permettre le paiement de la conservation et restauration de la statue « Vierge à l'enfant » qui n'a pas été prévue au budget 2018. Cette somme sera prise sur le chapitre 23, opération 1606, enfouissement point tri.

Jean Michel Laroche fait remarquer que depuis la loi de 1905, il y a séparation de l'Eglise et de l'Etat et qu'il y a des règles à respecter par rapport à la laïcité et qu'il est dommage que la commune soit obligée d'avancer la somme pour cette restauration.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Questions diverses

Michel Simon fait part d'une réunion avec la DREAL, la Préfecture, le Département, la DIR et la DDT dans le mois de juin au sujet de la déviation de Bessay. Il a assisté avec Didier Paqueriaud à l'audience du recours contre la modification du PLU. Le tribunal a débouté messieurs Siret, Gagnol et Madame Vocat.

Didier Paqueriaud fait part d'une suggestion de Loïc Lamouche de partager un emploi dans le cadre « Cap avenir » avec l'association. Le coût serait de 3500€ la première année et de 5000€ la seconde année. La commune essayant de réduire la masse salariale et n'étant pas sûre du devenir à long terme des TAP, le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Didier Paqueriaud fait le bilan financier de la maison des associations, il resterait environ 4 000€ à 5000€ qui pourrait servir à acheter un four aux normes de cette salle. Il y a un peu plus de 100 000€ de subventions qui doivent revenir à la commune quand le marché sera clôturé.

Michel Mussier fait le point sur les travaux en cours, la case à matériaux est finie, le garage Margelidon a été démoli, un fossé a été fait entre la propriété de la commune et le terrain de l'entreprise Valnaud, l'entreprise Barthois change les menuiseries de la salle polyvalente pour l'accessibilité.

Jean Michel Laroche précise que le nouveau pont de la ville de Moulins est acté pour 30 millions d'euros. Il y aura un aménagement des berges de l'Allier avec passage d'une rive à l'autre par le pont de fer et la création d'une piste de Skateboard aux Champins. Il précise que bien qu'il soit déplaisant d'avoir à retirer un certain nombre de délibérations, il tient à dire que la tâche de Michel Simon est quand même compliquée car par exemple pour la délibération éolienne, la Préfecture dit elle-même que le législateur n'a pas prévu expressément une compétence éolienne, que celle-ci est à rechercher dans l'action intitulée « soutien aux actions de la demande de maîtrise de l'énergie » dont la compétence est transférée à la communauté d'agglomération de Moulins, que les pénalités de retard justifient une délibération aussi alors qu'on aurait pu penser que le pouvoir donné au Maire lors de l'installation du Conseil Municipal suffisait. Ainsi, il ne faudrait pas reprocher à Michel Simon ce que je qualifierai d'excès de démocratie.

Jérôme Périchon demande si des plots sont prévus dans l'aménagement du bourg pour empêcher les camions de se garer sur les trottoirs. Il approuve l'achat d'un four pour la maison des associations.

Arnaud Dubois espère que le nouveau bulletin sera prêt pour début juillet. Le nouveau site devrait bientôt être en ligne.

Sylvain Bonjean signale des dégradations sur les poteaux en bois du stade.

Céline Chevalier annonce la mise en place bientôt d'une piste de VTT. Le CMJ a organisé une journée ramassage des déchets. La commission Bessay couleurs prépare le dossier de participation aux villages fleuris.

Guy Lelay s'étonne de voir des animaux dans les parcelles des Grandes Chaumes et demande dans quelles conditions ces terres ont été mises à disposition. Michel Simon lui répond que la société Photosol ayant détérioré les terres louées à Monsieur Theuil pour leurs fouilles archéologiques, la commune lui a proposé ces terrains en compensation. Il n'y aura donc pas de vente d'herbe. Il trouve anormal que ce soit la commune qui indemnise l'exploitant, les fouilles étant du ressort de Photosol. Michel Simon répond qu'une indemnité du préjudice a été versée à Monsieur Theuil par Photosol mais que la remise en état ne pourra se faire qu'à l'automne prochain. De toute façon les 20 hectares proposés en vente d'herbe habituellement, étaient détériorés aussi et ne pouvaient être mis en vente cette année. Guy Lelay demande pourquoi l'agence postale communale a été fermée une semaine en avril. Michel Simon lui répond qu'Anne Gressier était en stage et qu'Annie Valnaud était en congé. L'agence sera également fermée une semaine en juillet et une en août. A plus long terme, Sylvie Michel sera également formée pour éviter des fermetures. Guy Lelay demande si un rapport a été établi et

si des anomalies ont été constatées par Socotec dans le cadre de ses vérifications annuelles des installations sportives. Michel Mussier précise que des poteaux de but étaient défectueux et qu'ils vont être remplacés. Guy Lelay félicite Jean-Michel Andriot pour les placards qu'il a fabriqués bénévolement pour le club de l'amitié et le tarot.

Florence Jouanet fait part du projet de mettre en place une assurance complémentaire pour les personnes ayant des revenus moyens. Didier Paqueriaud lui répond qu'il faut être très prudent dans ce domaine et qu'il faudrait lancer un appel à concurrence en passant par un courtier.

Dominique Vizier demande si l'antenne pour le téléphone doit être bientôt installée. Michel Simon lui répond qu'il vient de signer le bail avec TDF. Il faudra ensuite trouver un opérateur. Il fait part du succès du RMA organisé par l'Indépendante et de la manifestation organisée en l'honneur des cent ans de Monsieur Moinard.

Séance levée à 22h30

: